

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle du contrat

Par **maga44**, le **07/11/2008 à 08:35**

BonjourrrrrJe suis en CDI depuis 3 mois mais je ne me plait pas dans cette entreprise (ambiance ...)
J'ai proposé une rupture conventionnelle à mon employeur et celui-ci n'a pas l'air d'accord.
Il m'a répondu qu'il ne pourrait pas me remplacer pendant.
Ma question est simple Est-ce vrai qu'après une rupture conventionnelle on ne puisse pas réembaucher avant plusieurs mois??
merci pour vos réponses.